

RAPPORT DE

GESTION

2023

atupri

L'assureur de la santé

CONTENU

RAPPORT ANNUEL 3

1	Contexte	4
1.1	Évolution du marché	4
1.2	Collaboratrices et collaborateurs	6
1.3	Projets	7
1.4	Conditions-cadres politiques et économiques	7
2	Exercice	9
2.1	Chiffres-clés 2023	9
2.2	Gouvernance d'entreprise	10
2.3	Organes et organigramme au 31 décembre 2023	11
3	Coopération avec Visana et création d'Atupri Assurance de la santé SA	13
4	Perspectives	13

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION 14

	Rapport de l'organe de révision au conseil de fondation d'Atupri Assurance de la santé, Berne	15
--	---	----

COMPTES ANNUELS 17

	Bilan au 31 décembre 2023	18
	Compte de résultat 2023	19
	Tableau des flux de trésorerie	20
	Tableau de variation des fonds propres	21

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 22

1	Compte de résultat sectoriel	23
2	Principes de présentation des comptes	24
3	Principes régissant l'établissement du bilan et d'évaluation	24
4	Commentaires relatifs aux comptes annuels 2023	28
4.1	Placements de capitaux	28
4.2	Immobilisations incorporelles	30
4.3	Immobilisations corporelles	31
4.4	Actifs circulants	32
4.5	Provisions actuarielles pour propre compte	33
4.6	Provisions actuarielles pour fluctuations et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA	34
4.7	Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	34
4.8	Engagements/comptes de régularisation	35
4.9	Charges d'exploitation pour propre compte	35
4.10	Autres résultats d'exploitation	36
4.11	Autres indications	36

Rapport annuel

1 CONTEXTE

1.1 ÉVOLUTION DU MARCHÉ

EFFECTIFS D'ASSURÉS AU 1^{ER} JANVIER 2024

Après les augmentations de primes parfois importantes pour l'année de primes 2023, notre augmentation moyenne des primes pour 2024 a été légèrement inférieure à la moyenne suisse. Nous avons ainsi pu stabiliser l'effectif des assurés au-dessus de la barre des 150 000 dans l'assurance de base. L'effectif total avoisinant les 178 000 assurés est lui aussi resté stable. Dans l'ensemble, nous avons ainsi créé une situation de départ favorable pour une croissance durable dans le domaine de l'assurance de base et de l'assurance complémentaire.

72% de nos assurés sont couverts par un modèle de Managed Care dans l'assurance de base (exercice précédent: 70%). Nous enregistrons une croissance dans le modèle HMO et, comme les années précédentes, dans le modèle SmartCare entièrement numérique. Les deux variantes de franchise les plus appréciées restent celles de CHF 300.- et de CHF 2500.-. Elles représentent au total plus de 80% des franchises.

NOTORIÉTÉ DE LA MARQUE

La notoriété assistée de la marque, de 59%, a encore progressé. En 2023, la disposition à recommander se situait dans la première moitié de l'environnement concurrentiel,

comme le confirme l'étude annuelle sur la marque et la satisfaction réalisée par un institut indépendant d'études de marché.

CHIFFRES PAR COUVERTURE (EFFECTIF DE RISQUE)

	1.1.2024	1.1.2023	Différence	Différence en %
Assurance de base selon la LAMal				
Assurance obligatoire des soins (AOS) ¹⁾	150'603	152'547	-1'944	-1,3
Indemnité journalière LAMal	1'205	1'341	-136	-10,1
Assurances complémentaires selon la LCA				
Mivita	75'513	75'578	-65	-0,1
Comforta	15'581	15'751	-170	-1,1
Denta	31'808	32'013	-205	-0,6
Diversa	20'157	21'083	-926	-4,4
Extra	18'851	19'714	-863	-4,4
Hôpital combi	18'705	19'579	-874	-4,5
Hôpital dont avec Hôtel	2'207 57	2'223 64	-16 -7	-0,7 -10,9
Assurance-accidents avec capital décès et invalidité (ADI)	27'153	26'940	213	0,8
Seulement les assurés LCA ¹⁾	27'306	25'776	1'530	5,9
Seulement indemnité journalière sans AOS ¹⁾	269	299	-30	-10,0
Nombre total d'assurés¹⁾	178'178	178'622	-444	-0,2

¹⁾ Le nombre total d'assurés comprend les chiffres de «Assurance obligatoire des soins (AOS)», «Seulement les assurés LCA» et «Seulement indemnité journalière sans AOS».

CHIFFRES DE L'ASSURANCE OBLIGATOIRE DES SOINS (AOS) PAR ASSURANCE ET NIVEAU DE FRANCHISE

	Niveau de franchise en CHF	1.1.2024	1.1.2023	Différence	Différence en %
Standard					
Franchise ordinaire pour enfants	0	6'965	7'805	-840	-10,8
Franchise ordinaire pour adultes	300	24'407	25'512	-1'105	-4,3
Franchise au choix pour enfants ¹⁾		612	672	-60	-8,9
Franchise au choix pour adultes ²⁾		10'637	11'524	-887	-7,7
Total		42'621	45'513	-2'892	-6,4
Assurance médecin de famille CareMed					
Franchise ordinaire pour enfants	0	2'817	3'226	-409	-12,7
Franchise ordinaire pour adultes	300	20'067	21'443	-1'376	-6,4
Franchise au choix pour enfants ¹⁾		460	486	-26	-5,3
Franchise au choix pour adultes ²⁾		19'442	22'468	-3'026	-13,5
Total		42'786	47'623	-4'837	-10,2
HMO					
Franchise ordinaire pour enfants	0	858	856	2	0,2
Franchise ordinaire pour adultes	300	11'488	10'681	807	7,6
Franchise au choix pour enfants ¹⁾		179	155	24	15,5
Franchise au choix pour adultes ²⁾		21'015	16'492	4'523	27,4
Total		33'540	28'184	5'356	19,0
TelFirst					
Franchise ordinaire pour enfants	0	1'851	2'109	-258	-12,2
Franchise ordinaire pour adultes	300	5'050	5'228	-178	-3,4
Franchise au choix pour enfants ¹⁾		274	311	-37	-11,9
Franchise au choix pour adultes ²⁾		10'807	12'559	-1'752	-14,0
Total		17'982	20'207	-2'225	-11,0
FlexCare					
Franchise ordinaire pour enfants	0	112	146	-34	-23,3
Franchise ordinaire pour adultes	300	411	517	-106	-20,5
Franchise au choix pour enfants ¹⁾		25	40	-15	-37,5
Franchise au choix pour adultes ²⁾		1'429	2'231	-802	-35,9
Total		1'977	2'934	-957	-32,6
SmartCare					
Franchise ordinaire pour enfants	0	365	268	97	36,2
Franchise ordinaire pour adultes	300	1'524	1'138	386	33,9
Franchise au choix pour enfants ¹⁾		144	110	34	30,9
Franchise au choix pour adultes ²⁾		9'664	6'570	3'094	47,1
Total		11'697	8'086	3'611	44,7
Total global AOS		150'603	152'547	-1'944	-1,3

¹⁾ Niveaux de franchise au choix pour enfants: CHF 100, 200, 400, 600

²⁾ Niveaux de franchise au choix pour adultes: CHF 500, 1'000, 1'500, 2'000, 2'500

1.2 COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2023

Au 31 décembre 2023, l'effectif s'élevait à 285 collaboratrices et collaborateurs (année précédente: 278), soit 249 (année

précédente: 242) après conversion en équivalents plein temps. De plus, huit apprentis sont en formation chez nous.

MESURES EN FAVEUR DES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Nos collaboratrices et collaborateurs constituent une base solide pour toutes nos activités. Ils veillent à ce que nous soyons un assureur de la santé fiable et que nos clientes et clients puissent compter sur nous. En tant qu'employeur, les éléments suivants nous ont marqués en 2023.

Baromètre d'ambiance

Chaque année, nous mesurons la satisfaction de notre personnel à l'aide d'un sondage certifié (label «Employers We Trust»), réalisé par le cabinet de conseil et de recherche indépendant Empiricon. Avec un taux de participation de 86% avec 255 personnes interrogées, nous avons obtenu des valeurs moyennes positives dans l'évaluation globale. L'enquête a confirmé que l'année 2023 a exigé beaucoup de patience et de persévérance de la part des collaboratrices et collaborateurs, avec l'importante migration informatique et le remplacement de nos applications centrales, ce qui s'est répercuté sur la baisse des valeurs de la satisfaction au travail. Dans le même temps, les valeurs liées à la motivation et à l'engagement restent à un niveau élevé. Nos collaboratrices et collaborateurs ont montré à maintes reprises qu'ils étaient prêts à se surpasser et à emprunter ensemble une voie prometteuse.

Rémunération

Notre système de rémunération est fondé sur deux éléments: fonction et performance. Les collaboratrices et collaborateurs d'Atupri doivent être rémunérés par rapport à ce qu'ils font et la manière dont ils le font. Dans le même temps, en tant qu'employeur, nous tenons compte de l'évolution du marché du travail et de celle de l'économie en Suisse. Début 2023, nous avons réexaminé nos prestations salariales accessibles, apporté des adaptations modernes et procédé pour la première fois depuis 2011 à une augmentation générale des salaires sous la forme d'une compensation du renchérissement de 1,5%. À l'occasion des négociations salariales ordinaires du printemps 2023, 0,9% de la masse salariale budgétisée pour 2023 a été affectée à des adaptations indi-

viduelles et structurelles ainsi qu'environ 0,2% à des primes de performance uniques. Pour fixer les salaires, nous nous sommes orientés aux évaluations de fonction et aux niveaux de fonction actualisés.

Formation et perfectionnement internes

Avec près de 100 formations réalisées et environ 650 participations, l'année 2023 a été intense sur le plan de la formation. La moitié des formations a eu lieu au printemps en l'espace de deux mois dans le cadre du renouvellement de nos systèmes informatiques. Elles ont toutes été préparées et dispensées par des formatrices et formateurs internes. De plus, les collaboratrices et collaborateurs ont suivi plus de 1500 e-learning en 2023. Il s'agissait de formations dans le cadre de l'initiation, d'e-learning obligatoires concernant la compliance, la protection des données et la sécurité informatique, d'e-learning sur le nouveau produit d'assurance Basic et sur les thèmes de la fraude à l'assurance ainsi que de l'égalité de traitement et de la gestion de la discrimination et du harcèlement. Le nouveau module de formation en ligne «SkillUp@Atupri» a également bien démarré. L'offre facultative de transmission mutuelle de connaissances entre collaboratrices et collaborateurs a été réalisée neuf fois et a enregistré près de 600 participations au total.

Projet «Univers professionnel» d'Atupri

Le siège de notre direction à Berne déménagera début 2025 de ses locaux actuels sis Zieglerstrasse, Gartenstrasse et Seilerstrasse à la Laupenstrasse. Dans ce contexte, l'entrepôt, la transformation préalable pour la mise en œuvre de notre concept de fonction de travail ainsi que l'accompagnement du changement pour les collaboratrices et collaborateurs ont notamment été planifiés en 2023. Le nouveau site, à proximité immédiate de la gare centrale, nous permet de mettre en œuvre un environnement et une infrastructure de travail modernes, répondant à nos exigences actuelles et futures (notamment un concept multispace avec desk sharing) et d'accroître l'attractivité en tant qu'employeur.

1.3 PROJETS

Outre le projet «Univers professionnel d'Atupri», nous avons mis en œuvre en 2023 différents projets axés sur la numérisation, la croissance et l'efficacité dans le cadre des champs d'action stratégiques:

- Au printemps, Atupri Basic, un nouveau produit dans le domaine de l'assurance complémentaire, a été lancé. Il a reçu un accueil extrêmement positif sur le marché.
- Dans le cadre du renouvellement planifié des systèmes informatiques vers l'architecture informatique visée, une nouvelle application de gestion de la relation client (CRM), associée à un nouveau système de gestion des documents (DMS), a été introduite pour centraliser les documents. De plus, nous avons élargi le système ERP existant afin d'optimiser l'exécution de nos processus de prestations. Comme ces changements influencent fortement l'environnement de travail de la plupart des collaboratrices et collaborateurs, les personnes concernées ont été soutenues par des formations intensives et d'autres mesures d'accompagnement.
- À la suite de la création d'Atupri Assurance de la santé SA (cf. chapitre 3), il a fallu apporter des adaptations à divers documents et applications destinés à la clientèle.
- Divers travaux de conception et de réalisation pour le nouveau site Internet ainsi que d'autres nouveautés prévues

en vue de l'architecture informatique visée ont progressé à un bon rythme. Dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (AOS), nous avons mis en œuvre notre stratégie relative à un portefeuille de produits simple, transparent et attrayant pour les modèles alternatifs d'assurance (MAA) sur la période 2024 à 2026.

- Les conditions nécessaires à l'amélioration de l'informatique de bureau, à la mise en place d'un environnement de travail collaboratif et efficace et au remplacement de la téléphonie par MS Teams ont été créées afin que nous puissions aborder la mise en œuvre en 2024.
- Le dernier grand changement du projet SERVE (Excellence en matière de SERVICE et de ventE) a eu lieu en février. Désormais, les activités front-office et back-office ont été séparées sur le plan organisationnel afin que notre service puisse être adapté de manière encore plus ciblée aux besoins de la clientèle.
- Dans le cadre du projet «Objectif Prestations», des adaptations de la structure organisationnelle de la division Prestations ont été élaborées au cours du second semestre 2022. Celles-ci ont été mises en œuvre progressivement en 2023, comme prévu.

1.4 CONDITIONS-CADRES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS)

Une motion de 2009 demande que les caisses-maladie et les cantons financent de manière uniforme les traitements, qu'ils soient dispensés en ambulatoire ou en milieu hospitalier. La commission compétente du Conseil national a élaboré un projet de loi à ce sujet. Le Conseil national l'a adopté lors de sa session d'automne 2019. Le projet prévoit le transfert des traitements hospitaliers vers les traitements ambulatoires, dans la mesure où cela est judicieux sur le plan médical. L'objectif est également de faciliter les soins coordonnés. Comme les traitements ambulatoires coûtent en général moins cher, cela freinerait globalement la croissance des coûts. Les cantons ont obtenu que les soins de longue durée qu'ils financent jusqu'à présent majoritairement eux-mêmes soient intégrés à l'EFAS et financés par les caisses-maladie. Le Parlement a approuvé le projet EFAS. L'intégration des soins de longue durée entraînera vraisemblablement des coûts supplémentaires dans l'assurance de base. L'EFAS entrera en vigueur en 2028, pour autant que le peuple accepte le projet lors d'une éventuelle votation référendaire. L'intégration des soins étant fortement contestée, le Parlement a fixé pour celle-ci une période de transition plus longue jusqu'en 2031.

Initiative d'allègement des primes et initiative pour un frein aux coûts

L'initiative d'allègement des primes du PS a vu le jour en février 2021. Elle demande que personne ne paie plus de 10% de son revenu personnel pour des primes d'assurance-maladie. Le Conseil fédéral a rejeté cette initiative, en lui reprochant de ne pas tenir compte de la problématique des coûts. Le Parlement a approuvé un contre-projet indirect à l'initiative d'allègement des primes. Les cantons doivent désormais consacrer un montant minimal de 3,5 à 7,5% des coûts de l'assurance de base obligatoire pour la réduction des primes. En mars 2021, le Centre a déposé à la Chancellerie fédérale son initiative pour un frein aux coûts. Selon cette dernière, le Conseil fédéral, le Parlement et les cantons doivent intervenir lorsque les coûts de la santé augmentent trop fortement par rapport à l'évolution des salaires. Le Conseil fédéral a également rejeté cette initiative. Selon lui, le mécanisme qu'elle propose manque de souplesse. En guise de contre-projet indirect, le Conseil fédéral a décidé d'introduire un objectif pour l'évolution des coûts dans l'assurance de base. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de son volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts.

Volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts

Le Conseil fédéral veut réduire la croissance des coûts dans le système de santé et diminuer ainsi la charge qui pèse sur les payeurs de primes en Suisse. En 2018, il a adopté un programme de maîtrise des coûts et, sur cette base, édicté deux volets de mesures visant à freiner la hausse des coûts. Certaines mesures du premier volet sont entrées en vigueur en 2022, comme l'obligation pour les fournisseurs de prestations de remettre systématiquement à la personne assurée une copie de la facture, la création d'une organisation tarifaire nationale et l'encouragement de forfaits dans le domaine ambulatoire. Après le premier volet de mesures, le Conseil fédéral a adopté, lors de sa séance du 7 septembre 2022, le deuxième volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts à l'attention du Parlement. Celui-ci prévoit

notamment de promouvoir les réseaux de soins coordonnés afin que les professionnels de la santé se regroupent dans un cadre multidisciplinaire, sous la direction d'un médecin, pour proposer une prise en charge médicale intégrée. Tous les fournisseurs de prestations des domaines stationnaire et ambulatoire seront tenus de transmettre leurs factures sous forme électronique. Les pharmaciens ont également la possibilité de facturer eux-mêmes certaines prestations à la charge de l'assurance de base. En outre, les assureurs-maladie doivent être autorisés à utiliser les données de leurs assurés pour les informer individuellement des économies possibles ou des modèles de soins plus adaptés. Après un remaniement du projet du Conseil fédéral, le Conseil national a adopté le volet de mesures. Le projet est actuellement traité par le Conseil des États.

2 EXERCICE

L'exercice 2023 a été exigeant pour Atupri. Les augmentations de prix survenues en 2023 n'ont pas permis de compenser les répercussions des dépenses élevées en matière de prestations de l'année précédente et d'autres fortes hausses des dépenses en matière de prestations, notamment dans le domaine paramédical.

L'augmentation des frais administratifs est un autre facteur pesant sur le résultat. Ceux-ci sont principalement dus à l'importante mise à niveau et à la modernisation de notre infrastructure informatique. Ces investissements d'avenir entraînent des coûts qui se traduiront à moyen et long terme

par des gains d'efficacité considérables et des améliorations de nos prestations de services.

La combinaison des dépenses élevées en matière de prestations et de l'augmentation des frais administratifs a pesé sur notre résultat actuariel. Cela se reflète dans un ratio combiné plus élevé. Nous maintenons notre objectif de garantir la stabilité à long terme et d'améliorer continuellement nos services. Nos investissements actuels dans l'infrastructure informatique et les adaptations stratégiques nous renforceront au cours de ces prochaines années.

2.1 CHIFFRES-CLÉS 2023

		2023	2022	Différence en %
Primes	en CHF 1'000	729'948	823'628	-11
Prestations versées	en CHF 1'000	714'537	737'384	-3
Frais d'exploitation	en CHF 1'000	61'792	58'295	6
Frais d'exploitation par personne assurée ¹⁾	CHF	347	273	27
Ratio combiné ²⁾	en %	105,8	103,6	2
Résultat de l'entreprise	en CHF 1'000	-30'989	-66'696	-54
Total du bilan	en CHF 1'000	674'136	687'899	-2
Provisions ³⁾	en CHF 1'000	386'111	367'667	5
Fonds propres	en CHF 1'000	167'470	198'459	-16
Total personnes assurées ⁴⁾		178'178	178'622	0
Collaboratrices et collaborateurs ⁵⁾		249	242	5

¹⁾ Par personne assurée au 31 décembre 2023 ou au 31 décembre 2022

²⁾ Ratio combiné = total des charges d'assurance et charge d'exploitation par rapport aux primes encaissées pour propre compte

³⁾ Provisions = provisions actuarielles pour propre compte, provisions actuarielles pour fluctuation et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance, provisions non actuarielles, provisions pour risques liés aux placements de capitaux

⁴⁾ Total personnes assurées = état au 1^{er} janvier 2024 ou au 1^{er} janvier 2023

⁵⁾ Converti en équivalent plein temps = état au 31 décembre 2023 ou au 31 décembre 2022

Toutes les indications et informations détaillées sur les [comptes annuels](#) apparaissent dans le chapitre correspondant, y compris les [commentaires](#) sur une sélection de positions du bilan et du compte de résultats.

2.2 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Conseil de fondation

Le conseil de fondation est responsable de la direction suprême, de la surveillance et du contrôle d'Atupri et de la direction générale. Il lui appartient de définir la stratégie d'Atupri. Le conseil de fondation se compose de six membres.

Comité d'audit

Le comité d'audit (CAud) évalue la présentation des comptes, la gestion des risques, le système de contrôle interne, les processus de conformité et de direction ainsi que la qualité du travail, l'efficacité et les rapports de révision de l'organe de révision externe ainsi que de la Révision interne. Le CAud se compose de quatre membres du conseil de fondation. La présidente ou le président de la direction générale, la ou le responsable Finances et Controlling ainsi que la Révision interne et l'organe de révision externe assistent en général aux séances avec une voix consultative et sans droit de vote.

Comité de placement

Le comité de placement (CP) est responsable de la mise en œuvre des directives de placement approuvées par le conseil de fondation et surveille périodiquement le respect des directives de placement ainsi que les résultats des placements. Le CP se compose de deux membres du conseil de fondation, de deux représentants de la direction générale (présidente ou président de la direction générale, responsable Finances et Controlling) et d'un expert en placements externe.

Révision interne

La Révision interne est un organe de contrôle indépendant chargé de surveiller et de contrôler l'activité commerciale d'Atupri. Cette fonction a été assumée en 2023 par la société Balmer-Etienne, Lucerne. Elle aide le conseil de fondation à s'acquitter de ses obligations légales et découlant de l'acte de fondation. Sa mission principale consiste à identifier les écarts ainsi que les points faibles et à proposer des moyens de les éliminer et d'y remédier dans le futur. Pour chaque contrôle, la Révision interne établit un rapport standardisé sur ses activités d'audit à l'attention du conseil de fondation. Sur le plan technique, elle est subordonnée au CAud.

La direction générale

La direction générale est l'organe directeur suprême d'Atupri. Elle se compose de la présidente ou du président et des responsables des divisions Marketing et Vente, Numérisation et Operations ainsi que Finances et Controlling, nommés par le conseil de fondation. Jona Städeli, responsable de l'ancienne division de la direction générale Prestations, a quitté Atupri en mai. Au printemps, cette division et l'ancienne division de direction Gestion de l'information et Projets ont fusionné, pour former la nouvelle division de la direction générale Numérisation et Operations, sous la houlette de Roger-Noël Beck. Le conseil de fondation a par ailleurs élu Clément Dupin nouveau responsable Finances et Controlling et membre de la direction générale. Le 15 mai 2023, il a succédé à Alfred Amrein, parti à la retraite.

Rémunérations

Le conseil de fondation fixe les indemnités de ses membres et décide de la rémunération des membres de la direction générale. En 2023, la rémunération globale des membres du conseil de fondation s'est élevée à CHF 158'500.–. Ce montant comprend également toutes les rémunérations pour la collaboration au sein des comités du conseil de fondation. La présidente du conseil de fondation a reçu un montant de CHF 66'000.–. La rémunération totale de la direction générale s'est élevée à CHF 1'136'760.–, à laquelle viennent s'ajouter CHF 100'836.– de cotisations de prévoyance. Le montant le plus élevé à titre de salaire brut et de prime de performance a été perçu par le président de la direction générale. Il s'est élevé à CHF 299'996.–, montant auquel se sont ajoutées des cotisations de prévoyance de CHF 39'421.–. Aucun honoraire ni aucune rémunération supplémentaire des membres du conseil de fondation ou de la direction générale relevant de l'obligation de publier n'a été versé.

Actuaire responsable

Atupri a internalisé la fonction d'actuaire responsable en 2023. L'actuaire responsable est Marc Rohrer (actuaire ASA). Ses tâches sont régies par la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et l'ordonnance sur la surveillance (OS). Elles comportent notamment l'évaluation de la situation financière actuelle (solvabilité), la détermination des provisions actuarielles ainsi que l'appréciation des répercussions des décisions de l'entreprise sur l'évolution actuarielle à long terme.

Gestion des risques

Avec une vision intégrale des risques à l'échelle de l'entreprise, Atupri garantit une gestion des risques adaptée à la situation commerciale en ce qui concerne tous les risques importants. Atupri s'appuie à cette fin sur l'article 22 de la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal) ainsi que sur l'article 22 de la LSA.

Le règlement d'organisation d'Atupri stipule que le conseil de fondation a la responsabilité de garantir la gestion des risques et qu'il édicte une politique de risque correspondante. Il délègue la mise en œuvre à la direction générale, laquelle donne les instructions nécessaires. Par le biais du modèle des trois lignes de défense, Atupri déploie trois niveaux de lutte contre les risques. La première ligne de défense comprend tous les secteurs d'activité, en tant que propriétaires du risque. La deuxième ligne de défense concerne les fonctions de gestion des risques et de compliance. La révision interne constitue la troisième ligne de défense. La gestion des risques définit les processus et instruments par lesquels les secteurs d'activité identifient, évaluent et pilotent leurs risques.

La gestion des risques d'Atupri sert à identifier, évaluer, hiérarchiser et piloter les risques à l'échelle de l'entreprise, tout en assurant un processus d'alerte à un stade précoce ainsi que le monitoring et le reporting correspondants. L'inventaire de la gestion des risques porte sur l'ensemble des

risques auxquels Atupri est exposée, y compris les risques en rapport avec la cybersécurité et les risques stratégiques.

Le système de contrôle interne (SCI) d'Atupri est régi par les dispositions légales du Code des obligations (CO) ainsi que de la LSAMal et de l'ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie (OSAMal). Le SCI réduit les risques (opérationnels) liés aux processus et aux personnes. Atupri garantit ainsi la fiabilité des rapports financiers, la tenue de la comptabilité en bonne et due forme, le bon fonctionnement des processus commerciaux et le respect des lois et des directives en matière de compliance.

Code de conduite et plateforme d'annonce

Le code de conduite d'Atupri contient les principales règles de conduite, dont le respect permet d'instaurer la confiance, la sécurité et la transparence, tout en protégeant et en consolidant la bonne réputation de l'entreprise. Les règles de conduite reposent sur une action responsable, sur le respect des lois et des prescriptions ainsi que sur une culture institutionnalisée de la compliance et de la gestion des risques. Sur une plateforme d'annonce externe, les membres du personnel d'Atupri peuvent signaler, à titre anonyme, les abus ainsi que les éventuelles violations du code de conduite, notamment du droit en vigueur ainsi que des processus et instructions internes.

2.3 ORGANES ET ORGANIGRAMME AU 31 DÉCEMBRE 2023

CONSEIL DE FONDATION

Présidente

D^r Sandra Thoma-Hauser

Vice-président

Daniel Wirz

Membres

Prof. Bettina Borisch

Daniel Luder

D^r Iris Kornacker

D^r Bruno Schatzmann

COMITÉ DE PLACEMENT

Membres

Daniel Wirz (président)

Daniel Luder

Christof Zürcher

Clément Dupin

Beat Kunz, expert en placement externe

COMITÉ D'AUDIT

Membres

Daniel Luder (président)

D^r Sandra Thoma-Hauser

Daniel Wirz

D^r Bruno Schatzmann

Secrétariat du conseil de fondation

Daniela Guerra

ORGANE DE RÉVISION EXTERNE

Ferax Treuhand AG, Zurich

RÉVISION INTERNE

Balmer-Etienne AG, Lucerne

DIRECTION GÉNÉRALE

Président

Christof Zürcher

Vice-présidente, responsable

Marketing et Vente

D^r Caroline Meli

Responsable Numérisation et

Operations

Roger-Noël Beck

Responsable Finances et Controlling

Clément Dupin

DIRECTION

Responsable Human Resources

Thomas Baumann

Responsable Gestion des risques

Patrick Egger

Responsable Droit, Conformité

et secrétariat général

Silvio Alonso

MÉDECINS-CONSEILS LAMAL

D^r Bruno Lombardi

D^r Raffaele Rubino

D^r Daniel Schenk

D^r Martin Zurbuchen

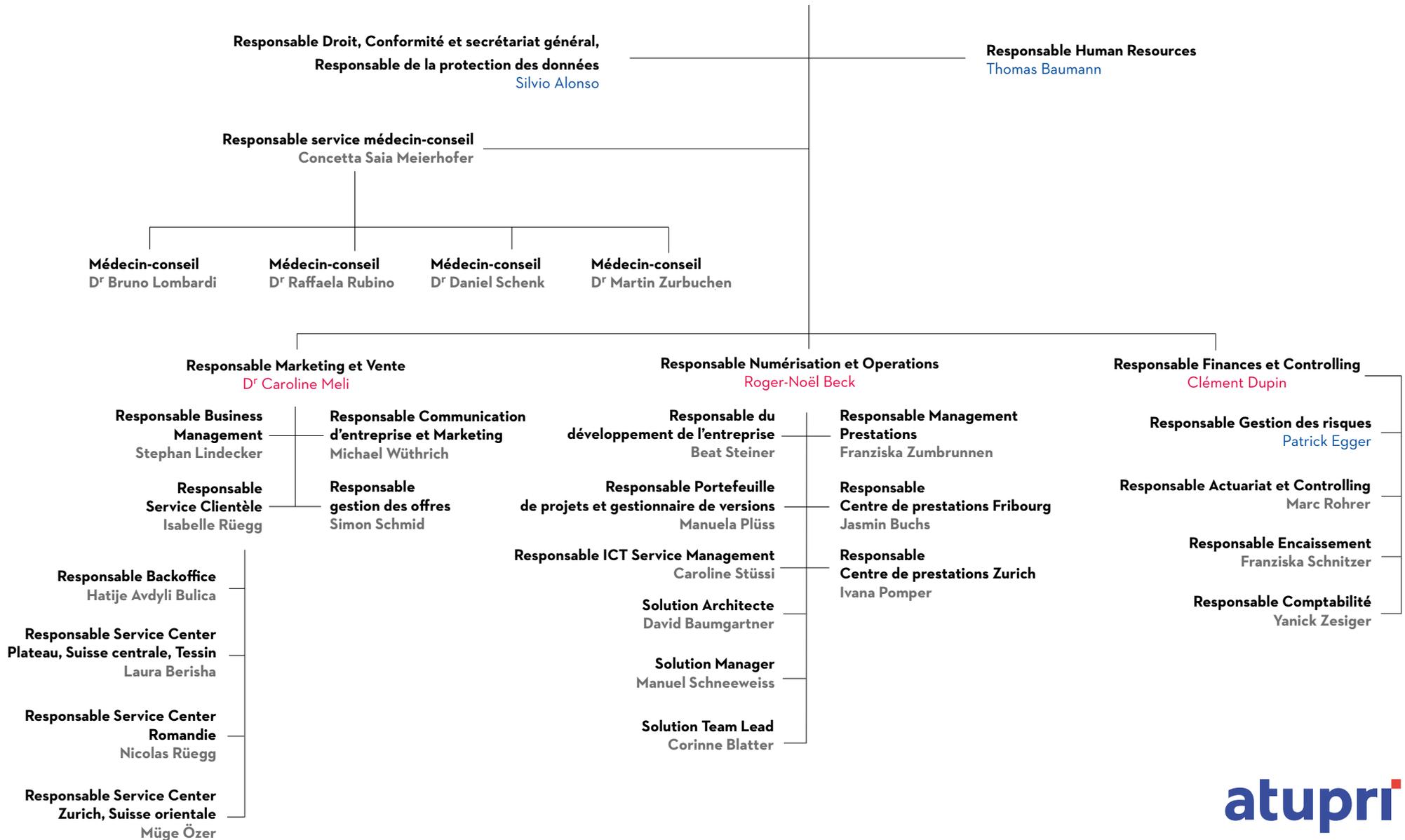
DENTISTES-CONSEILS

Service de médecins-conseils et
médecins d'assurances RVK

Président de la direction générale
Christof Zürcher

Membre de la direction générale

Membre de la direction



atupri

L'assureur de la santé

3 COOPÉRATION AVEC VISANA ET CRÉATION D'ATUPRI ASSURANCE DE LA SANTÉ SA

Atupri Assurance de la santé et Visana ont décidé de renforcer leur collaboration sous l'égide de la Fondation Atusana. La communication à ce sujet a été transmise en juin 2023. Atupri Assurance de la santé (fondation) a créé à cet effet une filiale à 100 %, Atupri Assurance de la santé SA. Celle-

ci dispose des autorisations de l'OFSP et de la FINMA pour mettre en œuvre l'assurance-maladie selon la LAMal et l'assurance-maladie complémentaire selon la LCA. Au 1^{er} janvier 2024, tous les portefeuilles de clients ont été transférés à Atupri Assurance de la santé SA.

4 PERSPECTIVES

Au sein de la division Marketing et Vente, Atupri prévoit d'introduire un nouveau produit d'assurance complémentaire ambulatoire dans le segment premium. Le produit convient aux personnes sportives et soucieuses de leur santé, qui veulent être bien assurées et apprécient la valeur ajoutée des offres 24h/24, 7j/7. Grâce à des partenariats avec des prestataires de santé innovants et à un tarif de primes sans progression des primes liée à l'âge, ce produit reste également attrayant à long terme pour les assurés. Une autre étape importante sera franchie à la fin de l'été 2024: notre nouveau site Internet offrira plus de transparence et d'informations que jamais à notre clientèle, mais aussi la possibilité de régler tous les aspects administratifs par voie numérique, 24 heures sur 24.

Au sein de la division Numérisation et Operations, les priorités sont le développement de la nouvelle plateforme informatique introduite au printemps 2023 ainsi que la poursuite de l'optimisation et de l'automatisation des processus de règlement des prestations. De plus, la collaboration numérique dans le quotidien professionnel sera simplifiée grâce à l'amélioration de l'infrastructure sur le lieu de travail et à l'uniformisation des possibilités de collaboration.

La division des Human Resources travaille notamment à la poursuite du projet «Univers professionnel chez Atupri» avec la transformation du nouveau site de la direction à Berne (Laupenstrasse 18), la planification du déménagement et l'examen des optimisations sur les autres sites. Dans le domaine du recrutement et du marketing du personnel, il est prévu de remplacer notre système de gestion des candidatures, qui commence à dater, afin de mieux répondre aux exigences actuelles. En matière de développement du personnel, l'accent est mis sur le concept de formation avec le renouvellement continu de nos systèmes informatiques et la transmission de connaissances de base sur l'utilisation des outils IA.

Le remaniement de la politique de risque, le développement du système de contrôle interne ainsi que la mise en place d'un système de gestion de la sécurité de l'information figurent au programme de la division Gestion des risques. La division Conformité se concentre surtout sur la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la protection des données, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023. En outre, elle effectue des audits internes et externes auprès de partenaires afin de garantir le respect de la protection des données.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision
au conseil de fondation de
Atupri Gesundheitsversicherung, Berne

Zurich, le 5 avril 2024

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Atupri Gesundheitsversicherung (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, présentés aux pages 17 à 37, donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales ainsi qu'à l'acte de fondation. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ferax Treuhand AG



Emil Walt

Expert réviseur agréé

Réviseur responsable



Urs Schneider

Expert réviseur agréé

Comptes annuels

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

ACTIFS

Chiffres indiqués en CHF l'000	Explication ¹⁾	2023	2022	Différence en %
Actifs immobilisés		560'356	599'947	-7
Placements de capitaux	4.1	550'224	595'571	
Immobilisations incorporelles	4.2	9'884	4'018	
Immobilisations corporelles	4.3	248	358	
Actifs circulants		113'780	87'952	29
Comptes de régularisation	4.4	49'493	1'164	
Créances	4.4	36'542	37'388	
Liquidités	4.4	27'745	49'400	
Total des actifs		674'136	687'899	-2

PASSIFS

Chiffres indiqués en CHF l'000	Explication ¹⁾	2023	2022	Différence en %
Fonds propres		167'470	198'459	-16
Réserves issues du bénéfice	Tableau de variation des fonds propres	167'470	198'459	
Engagements		506'666	489'440	4
Provisions actuarielles pour propre compte	4.5	284'739	286'167	
Provisions actuarielles pour fluctuations et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance	4.6	49'150	49'200	
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	4.7	52'222	32'299	
Engagements	4.8	117'103	79'820	
Comptes de régularisation	4.8	3'452	41'954	
Total des passifs		674'136	687'899	-2

¹⁾ Dans l'annexe à partir de la [page 22](#)

Vous trouverez les détails dans les rubriques suivantes de l'annexe:

- Principes de présentation des comptes
- Principes régissant l'établissement du bilan et d'évaluation
- Explications

COMPTE DE RÉSULTAT 2023

Chiffres indiqués en CHF T'000	Explication ¹⁾	2023	2022	Différence en %
Primes acquises pour propre compte		724'013	814'058	-11
Primes		729'948	823'628	
Déductions sur produits		-5'052	-8'662	
Contributions du secteur public		-883	-909	
Charges d'assurances		-704'362	-785'266	-10
Prestations		-808'970	-843'674	
Participations aux coûts		101'424	118'079	
Autres dépenses pour les prestations		-6'992	-11'789	
Parts d'excédents Indemnité journalière		-80	-44	
Variation des provisions actuarielles pour propre compte	4.5	1'428	12'632	
Variation des provisions actuarielles pour fluctuations et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance	4.6	50	3'550	
Compenser les risques		8'777	-64'019	
Résultat de l'assurance		19'651	28'792	-32
Frais d'exploitation		-61'792	-58'295	6
Frais d'exploitation pour propre compte	4.9	-61'792	-58'295	
Ratio combiné		105,82 %	103,62 %	2
Autre résultat d'exploitation		1'190	-121	1'087
Autres produits d'exploitation	4.10	3'436	2'543	
Autres charges d'exploitation	4.10	-2'245	-2'663	
Résultat des placements de capitaux		10'157	-37'521	127
Produits des placements de capitaux		42'507	17'874	
Charges des placements de capitaux		-12'427	-116'017	
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	4.7	-19'922	60'622	
Résultat d'exploitation		-30'794	-67'145	-54
Résultat avant impôts		-30'794	-67'145	-54
Impôts		-195	449	-143
Impôts		-195	449	
Résultat de l'entreprise		-30'989	-66'696	-54

¹⁾ Dans l'annexe à partir de la [page 22](#)

Le compte de résultat par branche d'assurance est présenté dans le compte de résultat sectoriel (chiffre 1 de l'annexe).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Chiffres indiqués en CHF l'000	Explication ¹⁾	2023	2022
Résultat de l'exercice		-30'989	-66'696
Amortissements des immobilisations incorporelles	4.2	2'973	2'008
Amortissements des immobilisations corporelles	4.3	110	204
Amortissements des créances sur les preneurs d'assurance	4.4	2'014	5'396
Variations des placements de capitaux ²⁾	4.1	-21'030	109'424
Variations des provisions actuarielles	4.5	-1'378	-12'432
Modifications des provisions pour participations aux excédents	4.5	-50	-200
Variations des provisions pour fluctuations et des provisions pour d'autres risques	4.6	-50	-3'550
Modifications des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	4.7	19'922	-60'622
Variations des actifs de régularisation	4.4	-48'329	454
Variations des créances auprès des preneurs d'assurance	4.4	-3'911	-3'545
Variations des créances à l'égard des institutions publiques	4.4	2'639	2'424
Variations des autres créances	4.4	-345	1'443
Variations des dettes provenant des opérations d'assurance	4.8	39'748	-24'266
Variations des autres engagements	4.8	-2'465	1'101
Variations des passifs de régularisation	4.8	-38'501	-13'640
Flux financiers relatifs à l'exploitation		-79'642	-62'498
Investissements dans des immobilisations corporelles	4.3	-	-27
Investissements dans des immobilisations incorporelles	4.2	-8'839	-6'026
Déduction du Global Custody ³⁾	4.1	76'000	80'000
Flux de trésorerie provenant du Global Custody ³⁾	4.1	-9'623	-10'642
Désinvestissements de placements dans des institutions LCA ³⁾	4.1	450	450
Flux financiers provenant des investissements		57'988	63'755
Total des flux financiers		-21'655	1'256
Liquidités au 1.1	4.4	49'400	48'144
Liquidités au 31.12	4.4	27'745	49'400
Variation des liquidités		-21'655	1'256

¹⁾ Dans l'annexe à partir de la [page 22](#)

^{2) 3)} Les détails se trouvent dans les commentaires de l'annexe, ch. 4.1.

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Ind. journalières facultatives LAMal	Assurance des soins LAMal	Complément LCA	Total
Total du bilan au 1.1.2022	3'744	193'392	68'018	265'154
Variation du résultat	-1	-62'631	-4'063	-66'696
Total du bilan au 31.12.2022	3'743	130'761	63'955	198'459
Total du bilan au 1.1.2023	3'743	130'761	63'955	198'459
Variation du résultat	26	-34'870	3'855	-30'989
Total du bilan au 31.12.2023	3'769	95'891	67'810	167'470

Annexe aux comptes annuels

1 COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Assurance des soins LAMal		Complément LCA		Indemnité journalière facultative LAMal		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Produits d'assurances	638'041	726'181	85'768	87'647	204	230	724'013	814'058
Primes	641'138	732'471	88'606	90'928	204	230	729'948	823'628
Déductions sur produits	-2'215	-5'381	-2'838	-3'281	-	-	-5'052	-8'662
Contributions du secteur public	-883	-909	-	-	-	-	-883	-909
Charges d'assurances	-643'802	-739'273	-60'392	-45'778	-169	-215	-704'363	-785'266
Prestations	-747'140	-780'422	-61'632	-63'020	-198	-232	-808'970	-843'674
Participations aux coûts	101'229	117'890	195	189	-	-	101'424	118'079
Autres dépenses pour les prestations	-6'868	-11'721	-124	-68	-	-	-6'992	-11'789
Parts d'excédents Indemnité journalière	-	-	-80	-44	-	-	-80	-44
Variation des provisions actuarielles pour propre compte	200	-1'000	1'199	13'615	29	17	1'428	12'632
Variation des provisions actuarielles pour fluctuations et des provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance	-	-	50	3'550	-	-	50	3'550
Compensation des risques	8'777	-64'019	-	-	-	-	8'777	-64'019
Résultat de l'assurance	-5'761	-13'092	25'377	41'869	35	15	19'651	28'792
Frais d'exploitation	-38'443	-37'253	-23'337	-21'030	-12	-12	-61'792	-58'295
Frais d'exploitation pour propre compte	-38'443	-37'253	-23'337	-21'030	-12	-12	-61'792	-58'295
Ratio combiné	106,93 %	106,93 %	97,62 %	76,22 %	88,73 %	98,58 %	105,82 %	103,62 %
Autre résultat d'exploitation	-820	-2'050	2'011	1'930	-	-1	1'190	-121
Autres produits d'exploitation	1'255	459	2'180	2'084	-	-	3'436	2'543
Autres charges d'exploitation	-2'076	-2'509	-169	-154	-1	-1	-2'245	-2'663
Résultat des placements de capitaux	10'154	-10'237	-	-27'281	3	-3	10'157	-37'521
Produits des placements de capitaux	17'850	10'436	24'651	7'435	6	3	42'507	17'874
Charges des placements de capitaux	-6'247	-55'680	-6'178	-60'319	-2	-18	-12'427	-116'017
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	-1'450	35'008	-18'472	25'604	-	11	-19'922	60'622
Résultat d'exploitation	-34'870	-62'631	4'050	-4'513	26	-1	-30'794	-67'145
Résultat avant impôts	-34'870	-62'631	4'050	-4'513	26	-1	-30'794	-67'145
Impôts	-	-	-195	449	-	-	-195	449
Impôts	-	-	-195	449	-	-	-195	449
Résultat de l'entreprise	-34'870	-62'631	3'855	-4'063	26	-1	-30'989	-66'696

2 PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES

STANDARDS DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Conformément à la directive du Département fédéral de l'intérieur (DFI) concernant la présentation des comptes de l'assurance-maladie sociale et conformément au plan comptable de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance doit respecter les Swiss GAAP RPC à partir de l'exercice 2012, mais avec quelques précisions. Ainsi, la constitution de provisions pour risques liés aux placements de capitaux LAMal est interdite dans la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance. Au chiffre 4.2 de ladite directive, il est indiqué que les comptes annuels statutaires peuvent aussi être établis selon les Swiss GAAP RPC, sans précisions.

La présentation des comptes d'Atupri Assurance de la santé est donc conforme à l'ensemble de règles Swiss GAAP RPC 41, compte tenu de l'ensemble des directives Swiss GAAP RPC.

Dès lors, en dérogation de la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance, des provisions pour risques liés aux placements de capitaux LAMal sont constituées dans les présents comptes annuels.

La présentation des comptes respecte les principes «principe de la continuité, appréciation du point de vue économique, régularisation périodique et par objet, principe de la prudence et du produit brut».

Sauf mention contraire, tous les chiffres ont été arrondis au millier le plus proche. Il peut donc en résulter des différences d'arrondi.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Atupri Assurance de la santé n'est pas un groupe. Les comptes individuels sont établis selon les principes susdits.

3 PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DU BILAN ET D'ÉVALUATION

ÉVALUATION INDIVIDUELLE

Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des engagements s'applique dans les comptes annuels. Exceptionnellement, les actifs de même nature ou les engagements de même qualité sont évalués de manière globale dans les comptes annuels.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont convertis au cours de la date de clôture des comptes. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date des transactions.

Tableau des monnaies étrangères selon la fortune liée; taux de change au 31.12.2023

EUR 1	CHF 0.93
GBP 1	CHF 1.07
USD 1	CHF 0.84
JPY 100	CHF 0.60

PLACEMENTS DE CAPITAUX (COMMENTAIRES, CHIFFRE 4.1)

L'évaluation des placements de capitaux se fait aux valeurs actuelles. Dans le compte de résultat, les variations de valeur sont saisies comme plus-values non réalisées dans le produit des placements de capitaux et comme moins-values non réalisées dans les charges des placements de capitaux.

Par valeur actuelle, on entend les valeurs du marché cotées en Bourse. À défaut de valeur du marché, la valeur actuelle est déterminée de la manière suivante:

- par comparaison avec des objets similaires
- par la valeur actuelle des cash-flows ou revenus futurs (méthode Discounted Cash-Flow)
- par une autre méthode d'évaluation standard reconnue

Si la valeur du marché n'est pas connue ou qu'aucune valeur actuelle ne peut être déterminée, l'évaluation est effectuée à la valeur d'acquisition sous déduction des corrections de valeur nécessaires à l'exploitation.

Liquidités

Il s'agit là du ratio de liquidité dans les placements de capitaux. Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

Obligations

(créances libellées en un montant fixe)

Les obligations, emprunts convertibles et autres placements similaires sont des placements à revenu fixe libellés à une valeur nominale en CHF ou dans une autre monnaie. L'évaluation s'effectue aux valeurs du marché, les intérêts courus étant saisis séparément dans les actifs de régularisation. La part des obligations en monnaies étrangères est couverte par des opérations de change à terme.

Instruments dérivés (opérations de change à terme)

Les instruments financiers dérivés se composent uniquement d'opérations de change à terme pour couvrir la part de monnaies étrangères dans les obligations. L'évaluation s'effectue aux valeurs du marché.

Actions (participations aux fonds propres)

En font partie les titres de participation tels que les actions, le capital-participation, les bons de jouissance et d'autres titres similaires. Les participations et les placements collectifs sont présentés séparément. Les immobilisations détenues par Atupri Assurance de la santé sont négociables et évaluées à la valeur du marché.

Placements collectifs (fonds)

Les placements collectifs figurent dans un poste séparé. L'évaluation est effectuée aux valeurs actuelles (valeurs du marché).

Placements dans des institutions LAMal, qui servent à la pratique de l'assurance-maladie sociale

Comme la valeur de ces placements ne peut pas être fixée actuellement, l'évaluation est faite à la valeur d'acquisition, après déduction d'une éventuelle correction de valeur. Les bons de participation ci-après sont évalués aux valeurs d'acquisition:

Placements en institutions LAMal	CHF
Volksapotheke Schaffhouse	3'950
Pharmacie Populaire Genève	2'000
Pharmacie Coopérative Bienne	500
Centre Jurassien Le Noirmont	30'000
Atupri Assurance de la santé SA	100'000
Total	136'450

Placements dans des institutions LCA

Puisque la valeur de ces placements ne peut pas être fixée actuellement, l'évaluation est faite à la valeur d'acquisition, après déduction d'une éventuelle correction de valeur.

La participation détenue dans Sumex SA figurant dans ce poste est évaluée à sa valeur d'acquisition d'un montant de CHF 775'444.-. Sumex SA est le fournisseur du logiciel d'assurance-maladie utilisé par Atupri. La participation d'Atupri est de 12,88 %.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (COMMENTAIRES, CHIFFRE 4.2)

Ce poste contient des valeurs sans existence physique qui ont été acquises ou produites en interne. Il s'agit là de logiciels et de licences. Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif si elles sont clairement identifiées, si la détermination des coûts est fiable et si elles apportent une utilité mesurable à l'entreprise sur plusieurs années. Les immobilisations incorporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition, après déduction des amortissements économiquement nécessaires. Les amortissements sont effectués de manière linéaire pendant la durée d'utilisation économique du bien d'investissement. Celle-ci a été fixée de la manière suivante:

Logiciels/licences informatiques: 5 ans

La durée d'amortissement ou d'utilisation économique de la catégorie a été adaptée de 3 à 5 ans au cours de l'exercice 2023. L'effet de l'ajustement sur le résultat s'élève à kCHF 1'982.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (COMMENTAIRES, CHIFFRE 4.3)

Les immobilisations corporelles se composent principalement d'équipements et de mobilier ainsi que de l'infrastructure informatique. L'évaluation des immobilisations corporelles se fait aux coûts d'acquisition, après déduction des amortissements économiquement nécessaires. Les amortissements sont effectués de manière linéaire pendant la durée d'utilisation économique du bien d'investissement. Celle-ci a été fixée de la manière suivante:

Équipements d'exploitation/mobilier: 8 ans

Matériel informatique: 3 ans

Dépréciations d'actifs

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les placements de capitaux, qui sont exceptionnellement évalués à leur valeur d'acquisition, doivent faire l'objet d'une appréciation de leur valeur réelle ou intrinsèque à la date de clôture du bilan. En présence d'indications d'une dépréciation durable, un calcul de la valeur réalisable est effectué (test d'«impairment»). Si la valeur comptable dépasse la valeur réalisable, une adaptation avec effet sur le compte de résultat, par le biais d'un amortissement exceptionnel, doit être réalisée.

ACTIFS CIRCULANTS (COMMENTAIRES, CHIFFRE 4.4)

Créances/Comptes de régularisation

Les **créances** à l'égard des tiers, tels que les preneurs d'assurance, les organisations d'assurance, les réassureurs, les agents et intermédiaires, les institutions publiques et autres sont déclarées aux valeurs nominales et les corrections de valeur économiquement nécessaires sont prises en considération de manière adéquate. La saisie des créances intervient au moment de la facturation. La délimitation périodique éventuellement nécessaire est effectuée par le biais des comptes de régularisation.

Les comptes de **régularisation** comprennent le montant des intérêts courus des placements de capitaux ainsi que les charges et produits devant être délimités dans le temps.

Liquidités

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale. Elles comprennent les soldes de caisse, les avoirs sur comptes postaux et bancaires, ainsi que les fonds à vue et en dépôt d'une durée maximale de 90 jours.

Le ratio de liquidité dans les placements de capitaux est saisi et évalué dans le poste Placements de capitaux.

PROVISIONS ACTUARIELLES, AUTRES PROVISIONS ACTUARIELLES ET NON ACTUARIELLES (COMMENTAIRES, CHIFFRES 4.5 À 4.7)

L'évaluation des positions selon les plans d'exploitation LAMal et LCA actuels est décrite ci-après.

PROVISIONS ACTUARIELLES ET AUTRES PROVISIONS ACTUARIELLES POUR PROPRE COMPTE (COMMENTAIRES, CHIFFRE 4.5)

Les provisions actuarielles pour propre compte sont subdivisées en affaires LAMal et LCA.

Des provisions sont constituées pour les **provisions pour sinistres Assurance des soins LAMal** et pour les **provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMal**, pour tous les sinistres survenus jusqu'à la date de clôture, mais non encore décomptés. Le montant de ces provisions est calculé à l'aide de méthodes reconnues sur le plan actuariel et déterminé selon le principe Best Estimate. Dans la mesure où des circonstances extraordinaires (p. ex. dommages importants et retards dans le traitement des justificatifs) indiquent que les méthodes actuarielles sous-estiment très probablement le besoin de provisions, ces circonstances extraordinaires sont prises en compte au moyen de corrections.

Conformément à la directive de l'OFSP, des **provisions de vieillissement** doivent être constituées pour l'**assurance d'indemnités journalières LAMal**. Cela se justifie par le fait qu'il s'agit d'un produit avec des primes définies selon l'âge d'entrée. La valeur cible correspond au montant d'environ un volume annuel de primes.

Provisions pour sinistres LCA

Les provisions pour les produits infirmiers sont constituées selon la méthode de couverture des besoins. Elles sont formées pour les sinistres qui se sont déjà produits à la date de référence, mais qui n'ont pas encore été décomptés. Les provisions pour sinistres sont calculées selon la méthode Chain-Ladder.

Pour les produits d'indemnités journalières, les provisions sont constituées selon le système de répartition des capitaux de couverture pour les cas de prestations dont la cause médicale est déjà effective, alors que les indemnités journalières seront versées en totalité ou en partie au cours des années ultérieures.

Provisions pour vieillissement LCA

Les produits Comforta, Hôpital, Diversa et Combi sont financés selon le système collectif de couverture des besoins. Il s'agit de tarifs déterminés en fonction de l'âge effectif et non de tarifs en fonction de l'âge d'entrée, lesquels prévoient néanmoins une redistribution des tranches d'âge plus jeunes vers les tranches d'âge plus âgées. La provision de vieillissement sert à amortir les effets d'un éventuel vieillissement de l'effectif sur les primes (notamment en cas de run-off).

Provisions pour antisélection LCA

La provision pour antisélection couvre les effets possibles d'une variation sous-optimale de l'effectif. Elle concerne les produits Mivita et Extra, dont les résultats des groupes d'âge les plus jeunes sont fortement affectés par les prestations dentaires. Pour le calcul de l'exigence minimale, on suppose que l'effectif des personnes subventionnées augmente de 35%, tandis que celui des personnes qui subventionnent diminue de 35%.

Provisions pour participations aux excédents LCA

Les contrats d'indemnités journalières maladie peuvent prévoir, en cas d'évolution positive, une participation du preneur d'assurance aux excédents. La période respectivement de comptabilisation est de trois ans. Le calcul est effectué annuellement pour chaque contrat, en considérant que les bénéficiaires doivent être payés chaque année sur la base de la mesure contractuelle de trois années.

PROVISIONS ACTUARIELLES POUR FLUCTUATIONS ET PROVISIONS POUR D'AUTRES RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION DE L'ASSURANCE LCA (COMMENTAIRES, CHIFFRE 4.6)

Provisions pour fluctuations LCA

Des provisions pour fluctuations sont constituées pour les produits de l'assurance des soins dans la perspective des risques de paramètre, des risques aléatoires et des risques de pandémie. Des provisions pour fluctuations sont constituées pour les produits d'indemnité journalière dans la perspective des risques de paramètre et des risques aléatoires.

Provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA

Les provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance servent à couvrir d'autres risques qui ne sont pas directement attribuables aux produits (absence d'économies d'échelle dans l'assurance complémentaire, hausse des coûts des soins, risque de fraude dans le traitement des prestations, risque de défaillance de l'exploitation de l'assurance, impondérables lors de l'introduction de nouveaux produits, autres risques inconnus).

PROVISIONS POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX LAMAL ET LCA (COMMENTAIRES, CHIFFRE 4.7)

Les provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées et dissolues pour les risques spécifiques aux marchés afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La valeur cible des provisions se base sur la méthode de l'économie financière (étude ALM) et tient compte d'un niveau de sécurité adapté à la stratégie de placement. Le montant de la valeur cible des provisions est calculé selon l'Expected Shortfall en tenant compte des scénarios de stress selon SST (potentiel de pertes sur le portefeuille qui, avec une probabilité de 97,5%, ne sera pas dépassé pendant un an). Les bénéfices des placements de capitaux sont utilisés pour constituer la provision jusqu'à sa valeur cible. Les pertes issues du domaine des placements de capitaux sont compensées par cette provision. La constitution et la dissolution de la provision sont réalisées dans le compte de résultat. Au 31.12.2022, le montant de la provision a été fixé à 50% de la valeur cible en raison des fortes turbulences sur les marchés des capitaux. Au 31 décembre 2023, la provision a déjà pu être relevée à 94% de la valeur cible. Ces prochaines années, la provision sera ramenée progressivement à la valeur cible définie.

ENGAGEMENTS/COMPTES DE RÉGULARISATION (COMMENTAIRES, CHIFFRE 4.8)

Les **engagements** envers des tiers tels que les preneurs d'assurance, les participations aux excédents dues à la date de clôture, les engagements envers les prestataires, les fournisseurs et autres, ainsi que les primes encaissées d'avance des assurés sont déclarés à leur valeur nominale. La saisie intervient à la réception de la facture. Une éventuelle délimitation périodique se fait par le biais des comptes de régularisation.

Les **comptes de régularisation** comprennent le montant attendu de l'engagement pour la compensation des risques ainsi que les charges et produits avec délimitation périodique.

ENGAGEMENTS LIÉS À LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Les engagements liés à la prévoyance incluent tous les engagements liés aux plans de prévoyance et aux institutions de prévoyance qui fournissent des prestations pour la retraite ou en cas de décès et d'invalidité.

Les collaboratrices et collaborateurs d'Atupri sont assurés auprès de Previs Fondation de prévoyance. Previs est une personne morale juridiquement indépendante, détachée de l'employeur.

Le financement de ces plans est assuré par les cotisations annuelles des salariés et de l'employeur. Dans le compte de résultat, les cotisations délimitées à la période sont présentées comme charges de personnel. Dans le bilan, les créances et les engagements sont délimités en se fondant sur les bases contractuelles, réglementaires et légales.

Chaque année, on examine s'il existe une obligation économique (engagement à long terme) provenant de l'institution de prévoyance. L'examen se base sur les contrats et les comptes annuels des institutions de prévoyance selon Swiss GAAP RPC 26, lesquels présentent la situation financière, les excédents de couverture et les découverts existants. La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est indiquée en tant que charges de personnel dans le compte de résultat.

À la date de clôture, Atupri ne fait face à aucun engagement dans ce sens.

FONDS PROPRES

Les capitaux propres se composent des réserves requises par les CFF pour l'autonomie de la caisse-maladie, des affectations des résultats des années précédentes et de l'attribution du bénéfice 2023.

4 COMMENTAIRES RELATIFS AUX COMPTES ANNUELS 2023

Les pages suivantes contiennent des commentaires concernant une sélection de postes du bilan et du compte de résultat.

4.1 PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres indiqués en CHF l'000	Obligations LAMal	Actions LAMal	Placements collectifs LAMal	Instruments financiers dérivés LAMal	Liquidités LAMal	Total en mandats LAMal	Placements en institutions LAMal	Total placements de capitaux LAMal
Total du bilan au 1.1.2022	84'716	39'297	288'879	327	8'150	421'370	36	421'406
Bénéfices réalisés	294	933	928	-	211	2'366	-	2'366
Pertes réalisées	-749	-897	-7'718	-	-896	-10'260	-	-10'260
Plus-values non réalisées	177	1'163	116	-36	-	1'420	-	1'420
Moins-values non réalisées	-5'298	-5'698	-33'791	-	-	-44'787	-	-44'787
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	919	1'248	4'552	-	-68	6'650	-	6'650
Charges (frais de banque et boursiers, droits de garde)	-26	-36	-46	-	-526	-633	-	-633
Flux de trésorerie placements de capitaux	-	-	-	-	-80'000	-80'000	-	-80'000
Variations des intérêts courus/impôts à la source	78	-	-	-	-	78	-	78
Transactions (transferts)	-19'038	-5'918	-49'022	-	73'978	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2022	61'074	30'092	203'897	292	849	296'204	36	296'240

Chiffres indiqués en CHF l'000	Obligations LAMal	Actions LAMal	Placements collectifs LAMal	Instruments financiers dérivés LAMal	Liquidités LAMal	Total en mandats LAMal	Placements en institutions LAMal	Total placements de capitaux LAMal
Total du bilan au 1.1.2023	61'074	30'092	203'897	292	849	296'204	36	296'240
Bénéfices réalisés	223	1'815	2'397	-	751	5'187	-	5'187
Pertes réalisées	-681	-757	-1'234	-	-59	-2'731	-	-2'731
Plus-values non réalisées	1'038	2'245	3'901	442	-	7'626	-	7'626
Moins-values non réalisées	-825	-1'111	-708	-303	-	-2'948	-	-2'948
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	632	861	3'519	-	27	5'039	-	5'039
Charges (frais de banque et boursiers, droits de garde)	-58	-25	-38	-	-307	-428	-	-428
Flux de trésorerie placements de capitaux	-	-	-	-	-76'000	-76'000	100	-75'900
Variations des intérêts courus/impôts à la source	159	-	-	-	-	159	-	159
Transactions (transferts)	-5'741	-17'026	-54'270	-	77'037	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2023	55'821	16'093	157'465	431	2'299	232'108	136	232'245

Chiffres indiqués en CHF l'000	Obligations LCA	Actions LCA	Placements collectifs LCA	Instruments financiers dérivés LCA	Liquidités LCA	Total en mandats LCA	Placements dans des institutions LCA	Total placements de capitaux LCA	Total placements de capitaux
Total du bilan au 1.1.2022	-	-	352'053	26	326	352'405	541	352'946	774'353
Bénéfices réalisés	-	-	1'191	-	18	1'209	235	1'443	3'809
Pertes réalisées	-	-	-9'832	-	-147	-9'980	-	-9'980	-20'240
Plus-values non réalisées	-	-	129	-	-	129	-	129	1'550
Moins-values non réalisées	-98	-	-49'634	-26	3	-49'755	-	-49'755	-94'542
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	9	-	4'531	-	-4	4'536	-	4'536	11'186
Charges (frais de banque et boursiers, droits de garde)	-	-	-86	-	-484	-570	-	-570	-1'204
Flux de trésorerie placements de capitaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-80'000
Variations des intérêts courus/impôts à la source	582	-	-	-	-	582	-	582	660
Transactions (transferts)	775	-	-1'326	-	551	-	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2022	1'267	-	297'026	-	263	298'556	775	299'331	595'571

Chiffres indiqués en CHF l'000	Obligations LCA	Actions LCA	Placements collectifs LCA	Instruments financiers dérivés LCA	Liquidités LCA	Total en mandats LCA	Placements dans des institutions LCA	Total placements de capitaux LCA	Total placements de capitaux
Total du bilan au 1.1.2023	1'267	-	297'026	-	263	298'556	775	299'331	595'571
Bénéfices réalisés	-	-	3'715	-	5	3'720	-	3'720	8'907
Pertes réalisées	-105	-	-3'135	-	-45	-3'284	-	-3'284	-6'015
Plus-values non réalisées	-	-	15'575	-	-	15'575	-	15'575	23'202
Moins-values non réalisées	-	-	-2'216	-	-	-2'216	-	-2'216	-5'164
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	25	5	5'310	-	15	5'355	-	5'355	10'394
Charges (frais de banque et boursiers, droits de garde)	-	-	-178	-	-334	-512	-	-512	-940
Flux de trésorerie placements de capitaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-75'900
Variations des intérêts courus/impôts à la source	11	-	-	-	-	11	-	11	169
Transactions (transferts)	-1'198	-5	652	-	550	-	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2023	-	-	316'749	-	455	317'204	775	317'979	550'224

DÉRIVÉS POUR COUVRIR LA PART DE MONNAIES ÉTRANGÈRES DANS LES OBLIGATIONS

	Valeur de marché active 31.12.2023	Valeur de marché passive 31.12.2023	Valeur de marché active 31.12.2022	Valeur de marché passive 31.12.2022
Opérations de change à terme LAMal	14'327	13'896	23'487	23'195
Opérations de change à terme LCA	-	-	-	-
Total des opérations de change à terme	14'327	13'896	23'487	23'195

Les valeurs du marché sont indiquées en net dans le total du bilan, dans les colonnes «Instruments dérivés».

4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Licences	Logiciels	Total
Valeurs d'acquisition			
État au 1.1.2022	6'619	1'399	8'018
Afflux	-	6'026	6'026
Sorties	-6'619	-1'399	-8'018
État au 31.12.2022	-	6'026	6'026

Amortissements cumulés			
État au 1.1.2022	6'619	1'399	7'674
Amortissements	-	2'008	2'008
Dissolution d'amortissement par des sorties	-6'619	-1'399	-8'018
État au 31.12.2022	-	2'008	2'008
Total du bilan au 31.12.2022	-	4'018	4'018

Valeurs d'acquisition			
État au 1.1.2023	-	6'026	6'026
Afflux	-	8'839	8'839
Sorties	-	-	-
État au 31.12.2023	-	14'866	14'866

Amortissements cumulés			
État au 1.1.2023	-	2'008	2'008
Amortissements	-	2'973	2'973
Dissolution d'amortissement par des sorties	-	-	-
État au 31.12.2023	-	4'982	4'982
Total du bilan au 31.12.2023	-	9'884	9'884

4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Mobilier	Équipements	Matériel informatique	Total
Valeurs d'acquisition				
État au 1.1.2022	1'718	1'974	1'161	4'853
Afflux	-	27	-	27
Sorties	-15	-	-1'130	-1'145

État au 31.12.2022	1'704	2'001	30	3'735
---------------------------	--------------	--------------	-----------	--------------

Amortissements cumulés

État au 1.1.2022	1'296	1'903	1'119	4'318
Amortissements	108	55	41	204
Dissolution d'amortissement par des sorties	-15	-	-1'130	-1'145

État au 31.12.2022	1'389	1'957	30	3'377
---------------------------	--------------	--------------	-----------	--------------

Total du bilan au 31.12.2022	315	44	-	358
-------------------------------------	------------	-----------	----------	------------

Valeurs d'acquisition

État au 1.1.2023	1'704	2'001	30	3'735
Afflux	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-

État au 31.12.2023	1'704	2'001	30	3'735
---------------------------	--------------	--------------	-----------	--------------

Amortissements cumulés

État au 1.1.2023	1'389	1'957	30	3'377
Amortissements	88	22	-	110
Dissolution d'amortissement par des sorties	-	-	-	-

État au 31.12.2023	1'476	1'981	30	3'487
---------------------------	--------------	--------------	-----------	--------------

Total du bilan au 31.12.2023	228	20	-	248
-------------------------------------	------------	-----------	----------	------------

4.4 ACTIFS CIRCULANTS

Chiffres indiqués en CHF l'000	2023	2022
Comptes de régularisation	49'493	1'164
Total comptes de régularisation	49'493	1'164
Créances envers les preneurs d'assurance LAMal	45'836	41'902
Créances envers les preneurs d'assurance LCA	198	221
Créances envers les preneurs d'assurance	46'034	42'123
Correction de valeur des créances envers les preneurs d'assurance LAMal	-15'319	-13'306
Correction de valeur des créances envers les preneurs d'assurance LCA	-158	-158
Correction de valeur des créances envers les preneurs d'assurance	-15'478	-13'464
Créances envers des organismes publics	2'615	3'158
Créances issues d'avoirs fiscaux	1'455	795
Créances envers la Confédération (test COVID-19) ¹⁾	73	2'828
Créances envers des organisations et parties liées	100	-
Autres créances	1'743	1'948
Autres créances	5'985	8'729
Total des créances	36'542	37'388
Compte courant bancaire	491	318
Comptes postaux	27'254	49'082
Total des liquidités	27'745	49'400
Total des actifs circulants	113'780	87'952

¹⁾ Les coûts des tests COVID-19 pris en charge par la Confédération pour l'exercice 2023 s'élèvent à kCHF 1'279 (kCHF 19'513 l'exercice précédent). Sur ce montant, kCHF 73 correspondaient à des créances impayées envers la Confédération au 31.12.2023 (kCHF 2'828 l'exercice précédent).

4.5 PROVISIONS ACTUARIELLES POUR PROPRE COMPTE

Chiffres indiqués en CHF l'000	Provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMal ¹⁾	Provisions pour vieillissement Indemnité journalière LAMal ²⁾	Provisions pour sinistres LAMal ³⁾	Provisions pour sinistres LCA ⁴⁾	Provisions pour vieillissement LCA ⁴⁾	Provisions pour anti-sélection LCA ⁴⁾	Provisions pour participations aux excédents LCA ⁵⁾	Total
Total du bilan au 1.1.2022	40	251	124'000	24'438	118'670	31'150	250	298'799
Constitution	4	-	3'773	242	440	600	-	5'059
Dissolution	-	-21	-2'773	-9'127	-4'210	-1'360	-200	-17'691
Total du bilan au 31.12.2022	44	230	125'000	15'553	114'900	30'390	50	286'167
Total du bilan au 1.1.2023	44	230	125'000	15'553	114'900	30'390	50	286'167
Constitution	-	-	4'601	454	8'553	650	-	14'258
Dissolution	-4	-25	-4'801	-966	-8'670	-1'170	-50	-15'686
Total du bilan au 31.12.2023	40	205	124'800	15'041	114'783	29'870	-	284'739

¹⁾ Au 31.12.2023, le montant des provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMal déduit selon la méthode Chain-Ladder s'élève à 20,2 % des prestations versées et correspond au besoin effectif.

²⁾ Le montant des provisions pour vieillissement Indemnité journalière LAMal est conforme aux exigences de l'OFSP.

³⁾ Au 31.12.2023, le montant des provisions pour sinistres Assurance des soins LAMal déduit selon la méthode Chain-Ladder s'élève à 19,3 % des prestations versées (Best Estimate).

⁴⁾ Le montant des provisions LCA correspond au plan d'exploitation approuvé par la FINMA.

⁵⁾ Le montant des provisions pour participations aux excédents correspond aux obligations contractuelles.

4.6 PROVISIONS ACTUARIELLES POUR FLUCTUATIONS ET PROVISIONS POUR D'AUTRES RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION DE L'ASSURANCE LCA

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Provisions pour fluctuations ¹⁾	Provisions pour d'autres risques ¹⁾	Total
Total du bilan au 1.1.2022	32'750	20'000	52'750
Constitution	-	-	-
Dissolution	-3'550	-	-3'550
Total du bilan au 31.12.2022	29'200	20'000	49'200
Total du bilan au 1.1.2023	29'200	20'000	49'200
Constitution	-	-	-
Dissolution	-50	-	-50
Total du bilan au 31.12.2023	29'150	20'000	49'150

¹⁾ Le montant de ces deux postes de provisions correspond au plan d'exploitation approuvé par la FINMA.

4.7 PROVISIONS POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Assurance des soins LAMal ¹⁾	Complément LCA ¹⁾	Total
Total du bilan au 1.1.2022	50'569	42'353	92'922
Constitution	-	-	-
Dissolution	-35'019	-25'604	-60'623
Total du bilan au 31.12.2022	15'550	16'750	32'299
Total du bilan au 1.1.2023	15'550	16'750	32'300
Constitution	1'450	18'472	19'922
Dissolution	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2023	17'000	35'222	52'222

¹⁾ Au 31.12.2022, le montant s'élève à 50 % de la valeur cible selon les principes régissant l'établissement du bilan et d'évaluation pour le poste Provisions pour risques liés aux placements de capitaux à la [page 27](#). Du fait de la constitution durant l'année en cours, la provision a augmenté à 94 % de la valeur cible au 31.12.2023.

4.8 ENGAGEMENTS/COMPTES DE RÉGULARISATION

Chiffres indiqués en CHF l'000	2023	2022
Engagements envers les preneurs d'assurance LAMal	539	509
Engagements envers les preneurs d'assurance LCA	446	477
Engagements envers l'indemnité journalière collective LCA	5	114
Engagements envers les prestataires de soins LAMal	34'719	5'451
Engagements envers les prestataires de soins LCA	359	112
Engagements agents et intermédiaires LAMal	4	-
Engagements agents et intermédiaires LCA	44	-
Primes encaissées d'avance des preneurs d'assurance LAMal	64'240	54'386
Primes encaissées d'avance des preneurs d'assurance LCA	8'306	7'865
Total des engagements provenant des opérations d'assurance	108'661	68'914
Engagements envers les fournisseurs et autres	8'441	10'906
Total des autres engagements	8'441	10'906
Total des engagements	117'103	79'821
Provisions pour compensation des risques	-	37'986
Passifs transitoires	3'452	3'967
Total comptes de régularisation	3'452	41'954

4.9 CHARGES D'EXPLOITATION POUR PROPRE COMPTE

Chiffres indiqués en CHF l'000	2023	2022
Charges de personnel	30'154	29'489
Charges de marketing et de communication	6'030	5'220
Charges informatiques	14'970	14'041
Autres charges administratives ¹⁾	7'555	7'333
Amortissements	3'083	2'212
Total des frais d'exploitation pour propre compte	61'792	58'295

¹⁾ Locaux administratifs, assurances, cotisations aux associations, frais de port, téléphonie, formulaires, frais de conseil, autres charges administratives

4.10 AUTRES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Chiffres indiqués en CHF l'000	2023	2022
Autres produits d'exploitation ¹⁾	3436	2'543
Autres charges d'exploitation ²⁾	-2'245	-2'663
Total des autres résultats d'exploitation	1'190	-121

¹⁾ Produit des intérêts moratoires au titre des résultats de poursuites et produits des produits d'assurance complémentaire, pour lesquels Atupri n'est pas la porteuse de risque.

²⁾ Escomptes accordés et commissions du trafic des paiements

4.11 AUTRES INDICATIONS

PLACEMENTS DE CAPITAUX QUI NE SONT PAS DISPONIBLES LIBREMENT

Parmi les provisions actuarielles selon les chiffres 4.5 et 4.6 des commentaires, seules les provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA ne sont pas comptabilisées dans le montant théorique de la fortune liée. Dès lors, ce poste ne doit pas être couvert par la fortune liée.

LAMal = tous les placements de capitaux font partie de la fortune liée, mais sans tenir compte des placements dans des institutions LAMal

LCA = tous les placements de capitaux, mais sans tenir compte des participations dans des institutions à hauteur de kCHF 775 (voir commentaires, chiffre 4,1), font partie de la fortune liée.

INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Atupri est affiliée à la Fondation collective Previs Fondation de prévoyance. Previs est une institution autonome de prévoyance de droit privé.

Le taux de couverture de l'institution de prévoyance Atupri s'élève à 107,8 % au 31 décembre 2023 selon le calcul de Previs. Aucune mesure d'assainissement et donc, aucun engagement supplémentaire ne sont prévus.

CONTRATS ESSENTIELS DE LONGUE DURÉE

Partenaire contractuel - type de contrat Chiffres indiqués en CHF l'000	Durée jusque	2024	2025	2026	2027 ss	Total
Canon (Suisse) SA	24.03.26	85	26	26		137
Securix	31.12.26	247	247	120		614
Wincasa SA, Lausanne - bail à loyer Lausanne	31.12.25	81	81			162
Wincasa AG, Zurich - bail à loyer Oerlikon	31.12.26	827	827	827		2'481
Storyblok	14.10.28	36	38	38	71	183
Sumex Core	02.06.25	310	129			439
Produits Sumex	02.06.25	135	56			191
ERP Siddharha	02.06.25	89	37			126
Licence et maintenance Sumex	02.06.25	90	38			128
PSP Management AG - bail à loyer Berne	30.06.29	478	956	956	2'391	4'782

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Durant l'exercice en cours, Atupri Assurance de la santé SA, intégralement détenue par Atupri Assurance de la santé, a été fondée. Au 1^{er} janvier 2024, Atupri Assurance de la santé transfère à Atupri Assurance de la santé SA l'ensemble des activités commerciales d'Atupri Assurance de la santé par transfert de patrimoine selon les art. 86 ss en relation avec les art. 69 ss LFus. L'ensemble du patrimoine actif et passif conformément au contrat de transfert de patrimoine est transféré. Par ailleurs, l'ensemble des travaux et prestations ainsi que tous les droits et obligations d'Atupri Assurance de la santé résultant de l'exercice 2023 (entre le 31 décembre 2022 et le transfert des profits et des risques au 1^{er} janvier 2024) ainsi que les prestations de l'année pré-

HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS DE RÉVISION

Chiffres indiqués en CHF l'000	2023	2022
Prestations de révision	146	158
Total	146	158

Dans le rapport de gestion, honoraires pour les prestations de révision avant transactions avec des parties liées

cédente relevant du droit de l'assurance-maladie sont également repris par Atupri Assurance de la santé SA. Les profits et risques sont transférés à Atupri Assurance de la santé SA au 1^{er} janvier 2024. En cas d'effet rétroactif, la direction est assurée par Atupri Assurance de la santé à compter du transfert des profits et des risques pour le compte d'Atupri Assurance de la santé SA. Au demeurant, aucun événement important ne s'est produit après la date de clôture du bilan jusqu'à l'approbation des comptes par le conseil de fondation le 5 avril 2024.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Un membre de la direction générale est membre du conseil d'administration de Sumex SA. Cette société produit des logiciels et réalise un chiffre d'affaires important avec Atupri. Cependant, comme le mandat au sein du conseil d'administration a été décerné après la décision d'Atupri de choisir Seccon AG comme centre de calcul externe, il ne s'agit pas dans ce sens d'une transaction avec des parties liées soumise à l'obligation de publication. Tous les membres du conseil de fondation et de la direction générale ont signé et remis le formulaire «Liens d'intérêts» de l'OFSP, lequel n'a révélé aucune transaction pertinente avec des parties liées.